Comme je l’ai écrit dans mon communiqué du 24 avril, la lutte contre l’immigration clandestine relève strictement des prérogatives de l’Etat. Le changement de libellé récemment annoncé par le maire d’Orléans ne change donc rien à la question posée ni aux sollicitations que j’ai faites auprès du ministre de l’Intérieur et du Préfet du Loiret.

Jean-Pierre Sueur

.

Phoca PDF